

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION
POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE LA JEUNESSE,
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

THEME :

**LA VIOLENCE DES SUPPORTERS DANS LES STADES
SENEGALAIS :
LES CAUSES, LES CONSEQUENCES ET LA REACTION**

M002-10

Présentée par :

**Cheikh DIAW élève Inspecteur de
l'Education Populaire de la Jeunesse
et des sports
9^{ème} Promotion 2000 – 2002**

Directeur de Monographie :

**Monsieur Garang COULIBALY
Inspecteur de l'Education Populaire
de la Jeunesse et des Sports
Directeur du CRD/IAAF**



REMERCIEMENTS

- A Monsieur Garang COULIBALY, pour la patience, la rigueur et l'esprit de suite avec lesquels, il nous a accompagné tout au long de notre recherche ;
- A mon épouse Khadidiatou DIAGNE, pour l'attention sans limite dont elle a fait montre depuis toujours à mon égard et particulièrement pendant les deux années de formation ;
- A Monsieur Mamadou BA Chef de la Division des Equipements sportifs au Ministère des Sports, pour l'intérêt manifesté à ce travail ainsi que l'appui matériel important ;
- A Monsieur Bamar GUEYE, pour son amitié légendaire qui l'a certainement poussé à mettre à ma disposition un ordinateur pour la saisie et le traitement du document ;
- A Monsieur Léopold Germain SENGHOR, Secrétaire national de l'UASSU, pour avoir facilité la reproduction du document ;
- A Madame Khady NIANE, Secrétaire au secrétariat national de l'UASSU pour sa contribution à la réalisation de cette monographie;
- A Monsieur Seydou SANO pour sa disponibilité qui n'a d'égale que son humanisme ;
- A Madame GUEYE, Secrétaire au CRD/ FIAA, pour sa participation à la réalisation de cette monographie.
- A tous mes camarades de promotion, plus particulièrement ceux avec qui j'avais constitué un groupe de travail : Gabriel PREIRA, Mamadou BA, Célestin Marie TINE et Macodé NDIAYE.
- A tous les Enseignants qui ont participé à notre formation durant ces deux années ;
- A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au bon déroulement de ma formation à l'INSEPS.

INTRODUCTION

Dans tous les pays du monde, la violence dans les sports, notamment dans les stades, est au cœur des préoccupations des autorités politiques et sportives.

-Cette violence est devenue inquiétante par suite de la diversité et de la gravité des problèmes auxquels les jeunes sont confrontés : chômage, déperdition scolaire, drogue, urbanisation etc... Autant de facteurs favorisant la violence.

Si en Europe, avec le « hooliganisme », la violence est permanente dans certaines compétitions, en Afrique la recrudescence de celle-ci dans les stades, alors qu'on avait enregistré une embellie depuis cinq ou six ans, est une évidence.

D'autant plus inquiétante que cette violence s'est produite, à plusieurs reprises, devant les responsables de la Confédération africaine de Football (CAF), pour ce qui concerne le football, sans que des sanctions exemplaires aient été prises.

Le premier choc remonte au 28 mai 2000 où, en raison de l'envahissement de la pelouse du stade Modibo KEITA à Bamako, le match pour les huitièmes de finale de la ligue des champions entre le Djoliba et l'Espérance de Tunis a été arrêté avant son terme. De sérieux incidents ont émaillé la rentrée aux vestiaires des arbitres. Moins d'un mois plus tard, lors des éliminatoires de la Coupe du Monde, la rencontre entre la Libye et le Cameroun s'est déroulée sous le jet incessant de projectiles de toutes sortes. Le 09 juillet 2000, drame à Harare, treize morts à la suite de bousculades après la défaite, chez lui, du Zimbabwe devant l'Afrique du sud. En cherchant bien, on n'aurait pas de mal à citer bien d'autres cas, dans des compétitions nationales.

En six mois, durant l'année 2001, il y a eu à travers le Continent, cinq cent morts. Sur ce chiffre, 126 morts sont du seul fait d'une rencontre de football au Ghana et 43 le sont à Johannesburg.

Le Sénégal n'est pas épargné, même si la violence n'a pas encore atteint la proportion des pays cités plus hauts.

Depuis quelques années, malgré les innombrables sanctions, la violence dans le mouvement « navétanes » se développe de manière vertigineuse et dangereuse ; car des morts commencent à être dénombrés.

Malheureusement, la violence n'est pas le seul lot du sport « navétanes ».

En effet, le phénomène commence à gagner l'élite dans tous les sports collectifs, mais également dans les sports traditionnels nationaux comme la lutte et les régates.

La saison sportive 2000-2001 a été émaillée de violence, notamment dans le football, le handball, les régates et le basket-ball.

Ceci a entraîné la suspension d'un certain nombre de stades (Alassane Djigo, Alboury Ndiaye, Ely Manel FALL). Le stade Léopold Sédar Senghor, seule infrastructure capable d'accueillir de grandes compétitions n'est pas épargnée, car étant sursitaire du fait de vellétés de violence (envahissement et jet d'objet sur la main courante) lors de certains matches de l'équipe nationale de football.

En un seul week-end, durant l'année 2002, au moment où on s'acheminait allègrement vers la fin de la saison sportive, trois événements, certes différents, de par leur nature, leurs conséquences et peut- être leurs motivations, survinrent. Des supporters de l'ASFSA se sont défoules sur les partisans de l'USG qui venait de s'adjuger, au stade Marius NDIAYE, la coupe

de basket de la ville de Dakar, laissant sur le plancher des blessés ! Ou ces tristes bandits qui , alors que les vrais turfistes vivaient leur passion à l'hippodrome Tanor Anta Mbaxal de Rufisque , firent une incursion à l'Ecurie de Cheikh Tidiane NLANG , à Sangalkam , pour s'en prendre ,armés tels des brigands , à des coursiers avec le dessein de les écarter à jamais des champs de course ! Voire ces échauffourées au stade municipal de Mbour, pendant un certain Mbour – Ja, le même jour presque au même moment, pour un penalty non sifflé, cet échange de projectiles et de grenades lacrymogènes qui a écourté la vie d'un garçonnet qui ne comprend peut – être même pas les enjeux de ce match ! (Soleil du 09 avril 2002)

La violence s'est installée dans le Sport national. Le hooliganisme n'est plus rampant chez nous, il y a carrément installé ses quartiers. Vu la variété des sites aucune discipline n'est apparemment épargnée.

En outre, à travers le succès grandissant des rencontres de football et l'impact télévisuel des spectacles, on assiste à la transformation du statut des jeunes supporters dans les stades bondés.

Devenant un spectacle, dans le spectacle, ceux- ci peuvent y manifester sur les gradins ou sur la main courante « une rage de paraître. » Le comportement de jeunes franco-algériens lors du match amical France – Algérie du 6 octobre 2001 au stade de France en est une parfaite illustration.

C'est dans un tel contexte que nous avons jugé nécessaire d'étudier le phénomène de la violence, notamment celle des jeunes supporters dans les stades sénégalais afin de connaître les véritables contours du mal pour en déterminer les causes, les conséquences et proposer des stratégies pour contribuer à la lutte contre ce phénomène.

De la suspension à la radiation, en passant par des sanctions pécuniaires, les responsables des structures sportives ont tenté d'enrayer ce mal qui gangrène le sport.

Toutefois, malgré les stratégies de lutte utilisées, le phénomène ne cesse de se développer.

Ce constat prouve que le problème est plus pernicieux qu'on ne le pensait au début. Ce qui justifie que l'approche empirique du problème des actes de violence accomplis par les spectateurs, plus précisément par les jeunes supporters, pourrait fournir un certain nombre d'informations.

Notre étude se propose de s'appesantir sur la violence des jeunes supporters dans les stades sénégalais notamment à Dakar où près de 80% des activités sportives sont menées.

Le premier chapitre nous permettra de décrire le concept de violence en mettant l'accent sur sa problématique et son histoire dans le sport.

Le deuxième chapitre est consacré aux faits, à l'explication de la violence des jeunes supporters dans les stades, avec la mise en exergue des causes et des conséquences.

Nous essaierons de fournir la réponse aux questions les plus fréquemment posées :

- nouveauté ou non du phénomène ?
- rôle de certains sports qui favorisent aujourd'hui la montée paroxystique de l'excitation dans un public réunis en masse dans les stades où l'origine de la violence, à notre avis, n'est plus directement liée aux incidents de jeux, mais à des causes extérieures, à la fois sociales, économiques et politiques.

Le troisième chapitre de notre étude sera consacré à des propositions qui constitueront une modeste contribution à la lutte contre la violence dans les stades au Sénégal.

Méthodologie

Nous avons procédé à :

- une recherche documentaire ;
- une recherche télématique ;
- des entretiens narratifs ;
- une observation participante ;

La recherche documentaire

Nous avons réalisé une analyse synthétique de documents après avoir identifié un certain nombre de thèmes en rapport avec notre étude.

Nous avons également exploré les structures de documentation suivantes :

- La bibliothèque de l'INSEPS ;
- La bibliothèque de l'UCAD ;
- Le service de la documentation du Ministère des sports ;
- Le bureau des archives du Ministère des sports ;
- Le CNOSS ;
- Les archives du journal « le Soleil ».

La recherche télématique

Il s'est agi principalement de l'exploration des sites web (Internet) fournissant des informations sur la violence dans les stades.

Les entretiens narratifs

Ils se sont déroulés avec d'anciens et nouveaux acteurs du mouvement sportif (joueurs, arbitres, administratifs, supporters, journalistes, dirigeants).

L'observation participante

Elle a consisté d'une part de se mêler dans des groupes de supporters réputés violents, pendant un certain nombre de matches pour étudier leurs faits et gestes et d'autre part de participer aux journées d'études organisées par l'ONCAV sur la violence dans les stades.

Difficultés :

- La quasi-inexistence d'études sur la violence dans les stades bien que constituant un intérêt pour nous, ne nous a pas permis d'obtenir des informations suffisantes sur l'évolution de la violence dans les stades sénégalais ;
- L'absence de moyens financiers a beaucoup limité nos possibilités de déplacements ;
- La surcharge de cours durant l'année, nous a empêché de disposer de suffisamment de temps pour nos enquêtes.

1ere PARTIE

Concept et historique de la violence dans le sport.

Nous allons tenter de cerner les contours du concept de violence ainsi que l'histoire de celle-ci en général, dans le sport, dans le monde et au Sénégal.

Chapitre premier : essai de définition de la violence.

La violence est aussi difficile à définir qu'elle est aisée à identifier. Les dictionnaires consultés la définissent comme « force brutale », « abus ou déchaînement de la force », mais les médiats, les statistiques de la justice, les spécialistes de politiques nationales ou internationales parlent d'agression et de criminalité, de guerre, de terrorisme, de tortures ou de formes d'oppression plus discrète, mais tout aussi (sinon plus) dommageables que l'exploitation économique. Cette situation à deux faces n'est pas surprenante.

Du point de vue conceptuel, la violence est, en effet, presque indéfinissable. Au même titre que des notions comme celles de chaos, de désordre, de transgression, elle implique l'idée d'un écart ou d'une infraction par rapport aux normes ou aux règles qui définissent une situation considérée comme naturelle, normale ou légale. Il y a dans l'idée de violence, celle d'une perturbation ou d'un dérèglement plus ou moins momentanés ou durables de l'ordre des choses. Il est évidemment difficile de définir ce qui échappe aussi aux règles et à toute régularité. C'est pourquoi, l'idée de violence est chargée de valeurs positives ou négatives liées à la rupture, à la transgression, à la violation ou à la destruction de l'homme.

La montée de la violence pose des problèmes juridiques, policiers, administratifs auxquels s'ajoute un problème de société.

Ainsi, on peut comprendre que l'appréhension de la violence dépend largement des critères qui sont en vigueur d'un groupe à l'autre, pour caractériser ce qui est normal ou anormal; donc que la relative difficulté à définir le terme a partie liée avec divers critères variables.

Ces critères, conduisent, dans un premier temps, à se défier de toutes les définitions, trop générales et trop immédiates du genre : « la violence, c'est l'atteinte à l'ordre des choses » ; « la violence, c'est l'oppression ». Ces définitions restent aveugles aux critères qu'elles font intervenir, à notre sens trop objectives.

Selon Yves Michaud : « La violence est une action directe ou indirecte, massée ou distribuée, destinée à porter atteinte à une personne ou à la détruire, soit dans son intégralité physique ou psychique, soit dans ses participations symboliques ».

Au demeurant, les définitions ne tiennent pas compte de l'importance des évaluations et marquent donc l'aspect performatif, tout en restant les moins défectueuses et les plus utilisables.

On ne peut pour autant rester sceptique : c'est un fait que depuis le début des années soixante, en particulier dans les sociétés démocratiques, s'opère une prise de conscience des phénomènes de violence et que, corrélativement, s'effectuent des actions sur eux.

Cette prise de conscience d'un ensemble hétéroclite et assez flou de faits sociaux et politiques, avec des répercussions aussi bien pratiques qu'idéologiques est problématique.

La réalité de la violence et la relativité de son appréhension, sont, au fond indissociables et se confondent complètement dans le cercle de l'action : il y'a une constante solidarité entre ce qu'on croit et ce qu'on fait.

II HISTORIQUE DE LA VIOLENCE DANS LE SPORT

Les contours de la problématique de la violence cernés, nous allons évoquer l' historique de la violence dans le sport mondial et au Sénégal.

2-1 Evolution de la violence dans le monde

L'histoire de la violence sportive est à lier avec celle de la violence de l'homme.

« Aussi loin qu'on puisse remonter dans le temps, l'histoire de l'homme se confond avec celle de la violence, la jalonnant tantôt de progrès et de sécurité , souvent de ravages et de

désolation ; toujours de morts et de blessés. Il en est allé ainsi de toutes les guerres que l'Histoire a retenues et de toutes celles qu'elle aura ignorées »

Ainsi, l'histoire de la violence comme celles qui se sont développées aux Etats Unis, ou plus récemment en France, montre que les attitudes et la sensibilité des hommes par rapport à celle-ci, peuvent être très variables.

Lorsqu'en 1968, après les émeutes des ghettos noirs et les manifestations estudiantines contre la guerre du Vietnam, la société américaine crut découvrir la violence politique, des historiens rappelèrent que l'histoire des Etats Unis avait été scandée par des violences qui furent importantes, mais que l'on considérait comme normales : celle de la révolution et de la guerre d'indépendance au XVIII^e siècle ; celle de la guerre civile de sécession ensuite mais aussi celle de la conquête de l'Ouest et des guerres d'extermination des Indiens, des bandits, de la criminalité organisée, des démonstrations agrariennes et ouvrières. On a pu dire aussi que l'histoire de l'Angleterre victorienne avait été une dialectique de la violence et de la réforme. De même

encore, la montée du concept d'Etat au début de l'Europe classique, s'est faite par la répression sauvage du vagabondage et de la criminalité. En fait, « le fouet et le gibet ont été le premier symbole de l'Etat moderne. »

L'histoire des mœurs témoigne du fait que d'une manière générale, la brutalité des sociétés du passé a souvent été sans commune mesure avec celle de nos sociétés contemporaines.

Au XVIII^e siècle, dans certains pays, notamment en Angleterre, la violence sous diverses formes de meurtres, d'émeutes et de répression de régimes des asiles ou de pratique des supplices, était une part normale de la vie.

Quant à l'insécurité des rues, elle a été la préoccupation générale jusqu'au XVIII^e siècle ; l'aristocratie ne pouvait sortir sans garde de corps.

Qu'on songe aussi à la misère et à la brutalité de la condition ouvrière à la même époque, telle qu'elle est décrite par Dickens ou Zola. Cette redécouverte d'une violence extrême ne doit pas dissimuler pour autant, qu'elle était, pour les critères de l'époque, une composante normale de la vie ou la simple fatalité résultant d'une existence malheureuse. Il suffirait d'envisager certaines subcultures contemporaines pour retrouver une brutalité analogue, sinon pire, de la vie quotidienne.

Au début des années soixante dix, commença à se répandre, dans le monde, le sentiment d'une violence inconnue depuis la veille de la première guerre mondiale, surtout avec l'apparition des piquets de grèves. Elle résulte aussi des tensions raciales, comme en témoigne l'issue funeste d'une manifestation contre l'extrême droite en juin 1974 et, plus encore, les émeutes qui se déroulèrent en série à partir de 1981.

2-2 L'évolution de la violence sportive

Mais ce sont le terrorisme irlandais et la violence sportive qui produisirent le nombre le plus élevé de victimes : après les trente neuf morts du Heysel à Bruxelles en 1985, on en compta quatre cent quinze à Sheffield en 1989.

C'est dans un tel contexte que le football est devenu populaire. Le football en particulier et le sport en général, sont pratiqués dans un contexte où la répartition des richesses et du pouvoir est fortement inégalitaire et où les classes sociales semblent mener, sauf à l'occasion des guerres, une vie séparée. Le collectif de l'équipe de football représentait le collectif de la classe sociale, d'une classe sociale qui n'est aucunement une notion abstraite, mais le fruit de l'expérience quotidienne d'une vie commune, dans un même quartier, quelque fois directement à l'ombre du stade de football, renouvelée de génération en génération.

Sur un autre plan, dans une époque entre 1930 et 1950, où se renforcent les conquêtes du mouvement ouvrier, le déplacement vers le stade était une conquête hebdomadaire du centre de la ville, une appropriation prolétarienne de la fierté civique

Pour le vingtième siècle, il existe une référence majeure concernant l'évolution de la violence collective. En effet une étude sérieuse réalisée par le journal anglais « SAGE », concernant la période 1900-1975, montre que la violence collective a regressé dans tous les domaines, sauf dans celui du sport.

Pourtant, le sport participe d'un acte de civilisation, en impliquant une forme de combat physique sans violence.

Mais la violence sportive éclate en général quand disparaît l'auto-contrôle d'une partie du public, parce que les tensions sociales augmentent. Le

hooliganisme sportif témoignerait au fond du caractère incomplet ou inégal de cet acte de civilisation.

L'ancienneté du « hooliganisme » sportif remonte à la fin du XIX^e siècle.

Il faut attendre les années soixante pour que le « hooliganisme » devienne un problème social et que se répande l'idée d'une violence organisée et préméditée dans les stades.

Avec le développement des compétitions et des moyens de communication, on assiste au début des années soixante dix à une augmentation considérable des déplacements de supporters, accompagnant leurs équipes non seulement dans le cadre national mais aussi au niveau international. Très rapidement, ces mouvements de foules ont été l'occasion de la perpétration d'actes de violence.

Ce phénomène qui, il y a quelques années semblait limité, à quelques exceptions près, aux pays du Royaume Uni, s'est généralisé et la plupart des pays en souffrent actuellement : les rixes entre supporters issus de villes différentes sont devenues une pratique courante.

Jusqu'à une période très récente, les actes de violence proprement dits, imputables aux supporters ou spectateurs, relatifs aux atteintes corporelles volontaires, qui n'étaient pas connus, ont commencé à se développer. Entrent par exemple dans ce cadre les échauffourées avec la police, comme à Lima en 1964, ou entre supporters tels qu'à Krikhalède (Turquie) en 1960 et à Kayséré (Turquie) en 1967 et, bien sûr, à Bruxelles en 1985. Ces formes de drames concernent directement le football. D'autres formes plus dramatiques ont eu lieu au Caire et à Bakayu (Congo) en 1974, ou encore à Glasgow en 1971. Nous aurions pu citer la violence qui a résulté du match de football entre le

Honduras et Salvador en 1930 avec ses 300 morts ; match qui a failli être à l'origine d'une guerre entre les deux pays.

Nous aurions pu également nous étendre sur la violence qui a émaillé les Jeux olympiques de 1924 ou encore sur celle perpétrée sur la délégation française lors d'une visite d'un stade olympique en 1928.

Au Sénégal, dès les années cinquante, la violence était déjà perceptible dans le sport. En effet, en 1954, un match organisé à Ouakam s'est terminé par des incidents graves. Plus tard , après la réforme de Lamine Diack , les stades ont connu des violences qui ont une fois amené le Président Senghor à prendre des mesures . C'est ainsi qu'en 1980, suite à des incidents du match opposant la Police à Enugu Rangers du Nigeria à Dakar, il décida, de son propre chef, de retirer le Sénégal de toutes les compétitions africaines. C'était sa façon, à lui, de condamner les incidents de cette rencontre. On pourrait citer d'autres cas de violence les années suivantes, notamment la finale de la Coupe du Sénégal ayant opposé la Jeanne d'Arc au Casa Sport ; finale pendant laquelle, les supporters du Casa Sport ont envahi la main courante sur invitation des joueurs dont l'un avait été expulsé pour avoir frappé l'arbitre. Il y'a également, entre autres, le match entre le Jaraaf de et la Jeanne d'Arc de Dakar qui s'est terminé par des jets de pierres et de bagarres dans les tribunes. Les deux clubs ont été réconciliés par les responsables de la Fondation « Solidarité-Partage » qui a organisé à leur intention un match de gala. Ce fut en 1993. Très récemment, des violences ont été notées dans la presque totalité des stades du Sénégal au point qu certains ont fait l'objet de suspension. Cette violence est comme une banalité dans le mouvement « navétanes » depuis quelques années.

DEUXIEME PARTIE

LA VIOLENCE DANS LES STADES AU SENEGAL

Les causes et les conséquences

Nous allons tenter d'expliquer dans cette partie, les causes et les conséquences de la violence des supporters dans les stades au Sénégal.

CHAPITRE 1er :

LES CAUSES

En fait, il n'existe pas une cause principale, mais plutôt une série d'éléments dont la conjonction fortuite ou voulue déclenche le processus.

Ainsi, les facteurs explicatifs de l'origine de la violence des supporters sont d'ordre situationnel, social, économique et parfois politique.

1-1 LES FACTEURS LIES A LA JEUNESSE ET AUX ATTITUDES DES SUPPORTERS DANS LEUR MILIEU DE VIE

Lors de violences dans un stade, on a tendance à chercher l'explication dans les dispositions personnelles des responsables. Parmi les principales dispositions personnelles mises en évidence, il y a la jeunesse des supporters. Il s'agit, de plus en plus, de jeunes de moins de vingt cinq ans. Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi dans la mesure où cette catégorie est la plus importante dans la population du Sénégal.

En effet, le recensement général de 1988 montre que 58% de la population, sur un total estimé à plus de 8.000.000 d'âmes, ont moins de vingt ans et la Direction de la statistique maintient ce rapport jusqu' au-delà de 2015. Le poids démographique de la Jeunesse pèse fortement sur la société.

Si l'on sait que la croissance de la population demeure difficilement soutenable par l'économie sénégalaise, il se pose beaucoup de problèmes liés à l'éducation, à la santé et l'insertion socio-économique des jeunes. Autrement dit, nous avons affaire à des jeunes qui ne sont pas socialement intégrés.

Dès lors, leur trait de personnalité résulte de leur aptitude à recourir à la violence en toute circonstance, même en dehors d'une quelconque manifestation sportive.

Aussi, notons--nous le développement assez rapide et inquiétant, d'une délinquance juvénile sans précédent, dans les centres urbains et particulièrement à Dakar.

Déjà en 1991 et en 1992, les mineurs représentaient respectivement 5,02 % et 5,74 % de la population pénale du Sénégal.

Les statistiques du Ministère de la Justice (Direction de l'Education surveillée) , révèlent, en substance que ses services ont accueilli au 1^{er} mars 1997, 8041 jeunes en conflits avec la loi, à l'internat (centre d'adoption sociale) ou en demi- pensionnat (centres de sauvegardes, centres polyvalents) ou en milieu familial voire ouvert (AEMO).

Cette population se répartit comme suit :

- 2921 jeunes en conflit avec la loi ;
- 5120 jeunes pris en charge dans le cadre de la prévention générale.

La délinquance juvénile se manifeste essentiellement sous forme de vols simples ou aggravés (avec effraction, violence, menace.)

Par ailleurs, la violence dite de voie publique a incontestablement augmenté ces dernières années. Elle alimente un sentiment d'insécurité de plus en plus fort dont la présence dans les stades est de plus en plus marquée du fait de la conjonction de facteurs personnels et sociaux.

1-2 LES FACTEURS PERSONNELS

Le fait qu'il s'agisse, le plus souvent de jeunes garçons âgés de moins de vingt cinq ans est le premier aspect que l'on a observé.

Leurs aînés prennent manifestement leurs distances par rapport aux violences et les filles sont quasiment absentes de ces groupes.

La deuxième caractéristique concerne l'origine sociale de ces jeunes. Il s'agit le plus souvent des jeunes au chômage ou très tôt déscolarisés. Ceux qui ont des responsabilités sociales telles qu'une famille ou un métier évitent de recourir à des actes de violence.

Une autre particularité qui n'étonnera d'ailleurs personne, est que les supporters violents sont singulièrement chauvins. Plus l'on souhaite la victoire de son équipe, plus on participe aux violences. Les supporters déçus doivent remporter la victoire d'une autre manière, par exemple en provoquant ceux de l'équipe adverse et en leur infligeant une défaite d'un autre genre.

A côté de ces diverses dispositions personnelles, il en existe certainement d'autres qu'il serait nécessaire d'appréhender.

Mais, en tout état de cause, il faut surtout noter que l'action de l'ensemble de ces dispositions se combinent avec celles des facteurs sociaux.

1-3 LES FACTEURS SOCIAUX

C'est une erreur de vouloir expliquer le phénomène des violences perpétrées par les supporters par la seule influence des dispositions personnelles. Inévitablement, d'autres facteurs d'ordre social interviennent, plus précisément d'ordre environnemental.

1-3-1 LES FACTEURS SOCIAUX D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Ils relèvent certes de difficultés liées au droit reconnu (éducation, santé, loisirs, protection,), mais, surtout à la conjoncture, du fait de profondes mutations entraînant des déséquilibres sociaux renforcés (chômage, drogue, délinquances, discrimination etc.) et parmi lesquels deux retiennent notre attention : l'emploi des jeunes et les problèmes liés à la drogue.

A) Les problèmes liés à l'emploi des jeunes

La demande de travail au Sénégal a connu, depuis ces deux dernières décennies, un fléchissement régulier, particulièrement chez les jeunes. Il en résulte une difficulté de plus en plus croissante d'insérer les jeunes dans le circuit de production et, par conséquent, un taux de chômage relativement élevé de cette couche de la population

Ainsi, selon les données fournies par le Ministère du Travail et de l'Emploi (1999), près de 63% des chômeurs sont en milieu urbain où les opportunités d'occupation sont plus importantes, d'où une accentuation de l'exode rural.

Si le phénomène du chômage ne touche pas dans les mêmes proportions les jeunes urbains et les jeunes ruraux, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un phénomène qui affecte toute cette frange de la population, quel que soit son milieu d'origine et son niveau de qualification initiale.

B) Les problèmes liés à la drogue

La consommation de la drogue est devenue un véritable fléau. Des facteurs tels que le désœuvrement de la jeunesse et sa vulnérabilité du fait des nombreuses démissions dans l'éducation et l'encadrement de la jeunesse, surtout en milieu urbain. L'effritement du rôle de la famille, l'influence de divers groupes extérieurs, mais aussi des raisons socio-économiques (caïds de la drogue) expliquent en grande partie le développement fulgurant de la consommation et la vente de drogues dans le pays.

Le Sénégal est considéré comme un pays de transit mais également de production de cannabis et occupe le 3eme rang en Afrique de l'ouest, après le Ghana et le Nigeria. En 1996, sur un échantillon de 1322 personnes, soit 19,70 de la population carcérale, 1148 hommes et 6 femmes font usage ou s'adonnent au trafic de la drogue (Ministère de la Justice, 1997).

Ces statistiques placent le Sénégal devant le Nigeria. Les mêmes statistiques révèlent que, sur cette population, 479 hommes et 2 femmes ont entre 19 et 25 ans, et sont par conséquent des jeunes.

Nous aurions pût, dans cette partie parler des problèmes liés à l'implication des jeunes dans les violences perpétrées pendant les campagnes électorales.

En effet, de 1978, année pendant laquelle, pour la première fois, Me Abdoulaye WADE et Monsieur Mahjmouth DIOP disputent les suffrages, à nos

jours, les joutes électorales ont toujours été émaillées de violences plus ou moins importantes.

C'est à partir de cette période que des morts commencent à être dénombrés dans les matches « navétanes ». Nous serions tenté d'affirmer, du fait de la coïncidence, tant au niveau des périodes que de l'ampleur, que se sont les mêmes acteurs qui sont identifiés aussi bien dans les joutes politiques que sportives.

Il s'y ajoute que la politique est à la congruence de toutes les violences.

Ainsi, des supporters fanatisés, adoptent des comportements pouvant conduire à la transformation des stades en champs clos où ils s'affrontent sans merci ou retenue.

Les conflits politiques se prolongent, donc, dans le monde sportif et empêchent quelquefois le sport de remplir sa mission humaniste et pacifique.

C'est dans un tel environnement que vivent les jeunes supporters. Celui-ci joue un rôle important dans la production de la violence.

Ainsi, si tous les jeunes faisant usage de la drogue ou ceux victimes du chômage, ne sont pas forcément violents, la plupart d'entre eux, trouvent ces lieux dits stades, comme des cadres propices pour perpétrer des menaces qui aboutissent le plus souvent à la violence. D'autant plus que leur présence dans les stades est aujourd'hui assurée la plus part du temps par les collectivités locales qui fournissent le transport et le prix du billet d'entrée. Ce qui n'était pas le cas dans un passé récent où les vrais supporters se déplaçaient et payaient leur place. A titre d'exemple, prenons la Coupe du Maire de Dakar en Basket, pendant laquelle, la salle Marius NDIAYE est remplie de jeunes venus de partout. Cette affluence dans cette salle fermée ne va pas sans inconvénient.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons constater que les prémisses de la violence dans les stades, sont liés, en grande partie, aux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés dans leurs milieux de vie.

En effet, ce phénomène qui se développe dans le sport repose sur des soubassements soutenus par des comportements issus de conséquences néfastes d'une société en perte de valeurs et de repères, et, en quête du bien être. La crise socio-économique contribue pour beaucoup à la propagation de cette violence.

Ainsi l'indiscipline qui sert d'explosif dans les stades, notamment pendant les matches « navétanes », n'est et ne peut être nullement causé par un appétit illimité de matches gagnés. Mais par le milieu, les conditions et le manque de conscience dû au « laissez aller »

Mais comment se manifeste cette violence dans les stades sénégalais

1-4 LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE DANS LES STADES

La violence peut se manifester de diverses manières : sur le terrain, dans les tribunes et autour des stades.

A) Sur le terrain de jeu

Le sport impose la lutte acharnée, le don de soi jusqu'au risque. C'est là toute la valeur de l'adversaire qui, en s'opposant, en faisant montre d'une égale ardeur, donne à la confrontation son aspect dramatique.

L'opposition sur-le-champ de jeu, est une confrontation loyale, avec ses règles.

Cependant, ces règles semblent méconnues notamment par ceux-là, sur le banc de touche, toujours prompts à contester les décisions arbitrales. A titre d'exemple, nous pouvons citer la finale opposant ASC Khandalou de Dakar à ASC Castel de Gorée qui s'est terminée par des scènes désolantes. Par leurs comportements négatifs, ponctués par des gestes, suite à une erreur de l'arbitre qui a accordé un but alors que la balle n'avait pas franchi la ligne de but, les joueurs ont incité un certain sentiment sur les tribunes.

Le spectacle violent créé par les joueurs contribue proportionnellement à exciter le public et à élever la tension des supporters, avec le risque d'explosion que cela comporte.

B) La violence dans les tribunes

Au Sénégal, la plupart des stades n'ont qu'une tribune où s'entassent les supporters des deux équipes. Ceci est plus marquant pendant les matches « navétanes ». De plus, les tribunes sont la plus tard du temps vétustes et exiguës.

L'absence ou l'insuffisance des membres des forces de l'ordre au niveau des tribunes peuvent favoriser la violence.

La présence de la drogue et des armes blanches dans les tribunes ainsi que la passion aveugle des supporters, sont source de violence.

Entre autres, l'ambiance particulière qui règne au sein d'une foule, aboutit d'une part, à une « désindividuation » des supporters en raison d'une impression d'anonymat, d'une diffusion de responsabilité, d'une anticipation d'impunité ; d'autre part, rend plus faciles, les mouvements de panique lorsqu'il y a perception simultanée d'un danger imminent et d'une possibilité de fuite limitée.



C) La violence autour des stades

Le contexte d'une destruction sociale, a impliqué, comme nous l'avons évoqué plus haut, la marginalisation d'une catégorie de la jeunesse, l'obligeant à saisir toutes les occasions d'affirmer son existence. Cette marginalisation pouvant la pousser à des stratégies de paraître à tout prix.

Ainsi, elle s'approprie la violence déclenchée dans les stades et la transforme en vandalisme. Le stade constitue sa première cible. Ce sont ensuite les magasins et commerces qui sont saccagés et pillés ; les édifices publics sont incendiés, ainsi que les véhicules.

Souvent ces jeunes composés de marginaux divers, agressent la foule anonyme pour commettre leurs forfaits.

Les groupuscules et individus qui ne peuvent s'exprimer nulle part, sans s'exposer à la répression, trouvent là l'occasion de tenter de détruire tout ce qui symbolise l'ordre établi ou les avantages ou privilèges des classes dominantes.

Avec parfois la proximité, deux équipes séparées par une rue peuvent être appelées à se rencontrer. Et à la fin du match, les supporters de l'équipe vaincue refusent que ceux du camp adverse traversent leur quartier pour rentrer chez eux.

Ainsi se manifeste le vandalisme qui suit souvent la violence dans les stades, et qui contribue à ternir l'image de marque du sport et à en détourner beaucoup de gens

En somme, la violence dans les stades n'est que le glissement de celle produite dans la société en général ; par les jeunes qui constituent en même temps les supporters des équipes.

Mais comme le dit l'adage : « il n'y a pas de cause sans conséquence ». Quelles sont donc les conséquences de cette violence dans les stades ?

CHAPITRE II

LES CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE DANS LES STADES

Tout comme pour les causes, les conséquences de la violence dans les stades sont fort nombreuses et variées.

En effet, acteurs et supporters constituent, bien sûr, les deux principaux groupes de personnes que l'on rencontre dans le cadre de la pratique sportive. Mais à côté d'eux, on trouve également diverses autres catégories de personnes, de structures, de matériels qui peuvent subir les effets de cette violence.

Les conséquences peuvent donc se situer au niveau des personnes, des structures, des infrastructures et des biens.

2-1 Au niveau des personnes

La violence dans les stades ne fait pas que des blessés, elle tue aussi. Depuis trois ans, il ne se passe pas de saison où l'on ne parle de morts, suite à une compétition sportive ; car la violence dans et en dehors des stades fait rage. Entre 1999 et 2002, de jeunes adolescents meurent à la fleur de l'âge, par la faute de cette tragédie qui endeuille les stades. Les régions qui étaient jusque là considérées comme très calmes deviennent très violentes, car des morts y sont dénombrés. L'illustration la plus nette est le cas de Mbacké où un joueur a été poignardé lors d'une altercation entre supporters.

Des arrestations sont très souvent dénombrées du fait de la mise en cause de certaines personnes. Elles sont le plus souvent considérées comme responsables d'infractions diverses.

Le spectacle de la violence, en donnant une image pervertie du sport, contribue à en détourner certaines personnes, sinon à freiner son développement. En effet, nombreux sont ceux qui ont préféré rester chez eux plutôt que d'assister à des matches dont le véritable spectacle est la violence dans les tribunes.

Les dangers présentés par le suivi de compétitions susceptibles de dégénérer, amènent des parents à détourner leurs enfants du sport, qu'ils finissent par assimiler à un jeu de brutes et de bandits.

Les arbitres, parce qu'ils ont refusé de faire gagner des équipes qui ne méritent pas la victoire, sont molestés.

La violence sape, ainsi, les fondements de ce qui fait la force du sport : la vertu morale et éducative.

2-2 Au niveau de la société

Le vandalisme consécutif à la violence crée d'importants dommages, individuels ou collectifs.

Au plan individuel, le pillage de magasins et commerces de particuliers, leur crée des pertes considérables dont ils pourraient peut être se relever difficilement, risquant ainsi de voir toute une vie de labeur compromise en quelques heures. A ce niveau, des véhicules sont pris d'assaut et les passagers détroussés de leurs biens.

Au plan collectif, la destruction des édifices publics dont les stades, qui sont importants et nécessaires, est une atteinte au patrimoine national et leur reconstruction (payée par les contribuables) grève encore les budgets, créant une situation plus pesante.

Il s'y ajoute qu'une psychose permanente habite les riverains des cités proches des stades ou encore les commerçants ou prestataires de services qui y sont installés.

L'évolution de la violence dans les stades peut contraindre les autorités à y interdire toutes les manifestations sportives au grand préjudice des inconditionnels du sport.

Les causes et les conséquences de la violence dans les stades sommairement exposées, permettent une meilleure connaissance du phénomène et facilitent dès lors la mise en place d'une réaction sociale plus adaptée.

TROISIEME PARTIE

LA REACTION A LA VIOLENCE

Face à l'augmentation des actes de violence commis par les groupes de supporters, les autorités ont l'obligation de réagir.

Dans ce but, elles ont la faculté de prendre diverses mesures dont les une relèvent des autorités sportives, notamment les dirigeants de clubs, et les autres des autorités publiques.

Chapitre 1^{er}

LES MESURES RELEVANT DE LA COMPETENCE DES AUTORITES SPORTIVES

Certaines mesures sont d'ordre technique, tandis que d'autres s'inscrivent dans une optique éducative.

Cependant, il nous semble difficile que ces autorités exercent une action en profondeur dans le domaine des actes de violence accomplis par les supporters. Puisque l'avènement et l'accroissement de ces actes sont dus à des facteurs personnels et sociaux très divers, qu'il est même possible qu'en dernière analyse, ils trouvent leur origine dans la crise économique déjà responsable de l'augmentation du chômage et de la résurgence de la pauvreté.

Néanmoins, elles peuvent prendre un certain nombre de mesures.

En recevant la mission d'organiser et de développer le sport, les organismes dirigeants participent du Service public de l'Education et à ce titre, reçoivent délégation de pouvoirs de l'Etat avec les privilèges qui s'y rattachent.

Aussi, doivent-ils prendre des mesures énergiques pour trouver des solutions à la violence.

A notre avis deux catégories de mesures sont à envisager. Ce sont :

- d'une part les mesures préventives ;
- d'autre part, les mesures répressives.

1-1 LES MESURES PREVENTIVES

Les mesures préventives pourraient être :

- informer objectivement le public à l'occasion des reportages ;
- mener à cet égard, une campagne d'éducation du public en le sensibilisant aux vertus éducatives du sport ;
- pour ce faire , organiser des tables rondes radiophoniques ou télévisées avec des spécialistes, des pratiquants, des arbitres, des juges et administratifs ;
- favoriser la pratique du fair-play ; en réalité, toutes les actions menées pour lutter contre la violence dans les stades ont pour finalité la pratique du fair-play. Il est donc indispensable que l'idéal de fair-play soit inculqué à tout âge, et tout particulièrement dans l'éducation physique des enfants et des adolescents.
- vulgariser les règles du jeu en donnant la parole aux arbitres, juges et officiels techniques ;
- former les dirigeants sportifs qui, la plupart du temps, n'ont que leur bonne volonté et leur disponibilité ;

- former les journalistes sportifs qui sont quasiment tous des généralistes ;
- assurer la présence d'un service d'ordre en nombre suffisant dans les stades et sur les routes empruntées par les supporters ;
- favoriser la coopération étroite entre les forces de l'ordre concernées ;
- interdire ou réduire la vente des boissons alcoolisées ;
- contrôler les spectateurs à l'entrée du stade pour éviter l'introduction dans le stade d'armes et autres objets dangereux ;
- favoriser une meilleure coordination entre clubs et services de sécurité.

D'autres précautions peuvent être imaginées par les dirigeants sportifs. Ainsi, il peut être préconisé la mise sur pied au niveau national, d'un Comité de Lutte contre la violence et d'un Comité de Fair – Play, chargé de la promotion, de la protection et de la sauvegarde de l'éthique sportive en tant qu'élément essentiel de culture humaine.

D'autres actions peuvent être menées. On peut citer entre autres :

- l'organisation, une fois l'an, sous l'égide du Comité national Olympique, d'une semaine nationale du fair-play, avec le concours des médias ;
- l'institution en conséquence, d'un trophée du fair-play pour récompenser les comportements dignes d'éloges. Autrement dit, ce trophée peut être attribué au sportif ou à l'équipe qui fait la preuve du respect des

valeurs fondamentales du sport, en particulier du respect de l'adversaire, dans la confrontation avec celui-ci ;

- L'encouragement du bon comportement des clubs de supporters en les récompensant lors de grandes finales et en leur facilitant l'accès au stade
- le recyclage périodique des arbitres, juges et officiels.

Ce sont là autant de mesures de nature à prévenir les actes et scènes de violence, dans et autour des stades. Il y en a sûrement d'autres.

1-2 LES MESURES REPRESSIVES

L'éducateur, en général, répugne toujours à appliquer des sanctions. Pourtant, les sanctions constituent un mal nécessaire, dans la mesure où elles sont perçues comme des mesures dissuasives, qui visent à décourager les mauvaises actions et les délits de toute nature.

A cet égard, on pourrait citer les mesures ci-après :

- stigmatiser avec force, les actes d'anti jeu et toutes les pratiques contraires à l'éthique sportive, en condamnant sans équivoque, les tricheurs et les excités ;
- inviter les fédérations nationales à appliquer rigoureusement les règlements, en infligeant aux récalcitrants des sanctions exemplaires, en vue de décourager les délinquants potentiels, et d'écarter définitivement des stades, les fauteurs de troubles et les mauvais dirigeants, qui se servent du sport à leur profit propre plutôt que de servir le sport pour le compte de la collectivité ;

- lutter contre la corruption des arbitres et des juges d'une part, en protégeant ces derniers contre les corrupteurs et autres agitateurs, d'autre part en les sanctionnant, chaque fois qu'ils sont convaincus de corruptions.

Ces mesures préventives et répressives relèvent également de la compétence des autorités publiques.

2 LES MESURES RELEVANT DE LA COMPETENCES DES AUTORITES PUBLIQUES

Il appartient aux autorités de réagir par des mesures hardies.

En premier lieu, il importe que les forces de l'ordre identifient les auteurs des actes de violence, les appréhendent et que les tribunaux les condamnent.

En second lieu, des politiques de prévention doivent également être conçues et appliquées. Certes, la meilleure prévention serait, à défaut de surmonter la crise économique, d'agir, si possible sur les causes de violence des supporters. Mais, en attendant de les connaître avec davantage de précision, des mesures diverses peuvent être adoptées. On peut citer :

- le renforcement des mesures de sécurité ; en construisant des stades adéquats avec des sorties permettant une évacuation rapide du public, et en interdisant la vente de bouteilles et autres objets lourds pouvant servir de projectiles en cas d'incident ;

- la recherche de la neutralité des forces de l'ordre qui ont le devoir de protéger les acteurs qui jouent dans l'arène, car il est difficile d'être juge et partie. En d'autres termes, les forces de l'ordre ne doivent pas être des partisans pour réprimer les joueurs, ainsi que les supporters ou même les journalistes.

De ce fait, il est nécessaire de rappeler aux forces de l'ordre , leur véritable mission d'agents de sécurité et de stabilité avant, pendant et après les manifestations sportives.

Dans leurs actions, les pouvoirs publics devraient être aidés par les journalistes sportifs dont le rôle dans le sport est d'une grande importance car, comme l'écrivait Adama THIAM (Inspecteur de la Jeunesse et des Sports) « généralement, le rôle de la presse se situe avant, pendant et après une compétition sportive.

Avant la compétition la presse annonce l'événement, l'analyse et formule des pronostics. A ce stade déjà, peut s'opérer un conditionnement du public, en développant une certaine pression psychologique sur lui et sur les pratiquants qui peut déboucher sur une grande tension »

Ainsi, les journalistes sportifs, pour lutter contre la violence, doivent maîtriser leurs impulsions, leur passion. En conséquence, ils doivent faire preuve « d'honnêteté intellectuelle, d'objectivité et de courage ». L'éducation, dans la part dévolue aux pouvoirs publics, ne doit pas être négligée.

Il faut qu'à l'instigation des pouvoirs publics, des programmes éducatifs soient mis en œuvre, notamment à l'intention des responsables d'association. Il va s'en dire que les éducateurs populaires, ont ici, un domaine d'intervention supplémentaire à leur disposition.

Les pouvoirs publics devraient, par ailleurs, introduire l'enseignement de l'éthique olympique dans les programmes scolaires ainsi que l'éducation aux valeurs qui peut être un moyen de prévention contre la violence. En effet, les valeurs de l'Ecole sont toutes présentes dans le sport. Il faut donc favoriser les partenariats autour du sport. A titre d'exemple, il est possible d'expliquer à l'élève que la maîtrise du corps relève d'une dignité personnelle. En effet, on

peut lui expliquer que quand il monte sur un tatamis, il enlève tout ce qui vient de l'extérieur et il a une tenue. Il salue la personne qui se trouve en face .Il se situe dans un espace particulier qui n'est pas la cour de récréation. Le sens de l'espace, de la tenue et de l'attitude doit être assimilé avant de pouvoir passer aux mots, oraux ou écrits.

De ces développements, il résulte que l'approche empirique du phénomène des actes de violence perpétrés par les supporters permet de déboucher sur des mesures concrètes, même si de nombreuses lacunes subsistent dans la connaissance du phénomène.

CONCLUSION

Ici s'achève provisoirement, l'analyse des données en notre possession sur le thème de la violence dans les stades sénégalais.

Nous avons conscience de n'avoir pas tout dit – tant s'en faut- mais nous pensons avoir introduit le sujet, ne serait- ce qu'en partageant l'inquiétude qui nous habite chaque fois que le sport est trahi par des actes et scènes de violence.

En effet, le Sport sénégalais est en train de retomber dans des comportements qu'on croyait appartenir au passé.

Certains les expliquent par la crise économique endémique, par le nombre sans cesse grandissant de chômeurs en proie à la désespérance. En réalité, c'est que dans un monde de compétition de plus en plus sévère, où seuls les plus débrouillards parviennent à tirer leur épingle du jeu, plus personne n'accepte l'idée de défaite. Et les vaincus n'hésitent pas à descendre sur le terrain pour faire un mauvais sort à ceux qu'ils désignent comme les coupables des échecs de leurs équipes.

Si la prévention ne suffit plus, seules les sanctions parviendront à annihiler la recrudescence de la violence dans les stades sénégalais.

L'heure n'est pas aux cafouillages, pas davantage à un consensus émollient, Il est temps de restaurer une certaine autorité afin de mieux protéger le jeu et les joueurs.

Mais, il appartient d'abord à tous les dirigeants d'éduquer leurs publics et de faire en sorte que le sport devienne un instrument de paix, une école de formation et de sociabilité.

Seul en effet, un dialogue constant est à même de favoriser la compréhension mutuelle. Pour stimuler ce dialogue, les dirigeants sportifs doivent mobiliser tous les éléments dont notre société dispose : la Culture, l'Education et le Sport.

Si les supporters savaient suivre l'exemple du miracle que le sport a su réaliser, surtout par le biais de l'Olympisme, bien des appréhensions débouchant sur la violence, pourraient disparaître ; et les stades, à défaut d'être des havres de paix, seraient devenus des lieux plus conviviaux.

Phénomène social et culturel, le sport est entré dans la vie quotidienne ; il n'est plus réservé à une élite ; il est accessible à tous.

Mais un sport sans éthique, livré à lui-même, part à la dérive.

Lutter contre la violence est donc devenu un impératif et implique une synergie entre toutes les organisations et les institutions concernées.

Il nous faut agir avec constance et fermeté, autour d'une conviction que lutter contre la violence dans les stades est l'affaire de tous. C'est une responsabilité partagée.

C'est d'abord l'affaire de la Police. Elle est appelée à effectuer une vraie révolution en son sein pour devenir une police de proximité. Car la violence des jeunes a pris des formes nouvelles qui minent la vie quotidienne de beaucoup de Sénégalais. La montée de l'agressivité et des comportements violents à l'égard des personnes, souvent le fait d'adolescents de plus en plus jeunes, n'est plus limitée à Dakar et sa banlieue. Devenue Police de Proximité, elle sera plus efficace parce que plus présente sur le terrain, capable tout autant de prévenir que de réprimer.

C'est aussi l'affaire de la Justice. La sanction et la réparation sont intimement liées à l'idée même de sécurité. La justice doit pouvoir apporter une réponse rapide et adaptée à chaque fait de délinquance, comme l'attendent les sportifs.

C'est aussi l'affaire des municipalités et plus généralement des collectivités locales. Avec la décentralisation, les collectivités locales auxquelles le sport et par conséquent la gestion des infrastructures sportives sont transférées doivent être mieux associées à la lutte contre la violence dans les stades. En effet, celle-ci implique des mesures locales.

Aussi, les maires devraient-ils être informés systématiquement et régulièrement sur les objectifs poursuivis et les résultats obtenus par les services de police ; leurs attentes doivent être recueillies et des actions communes avec les services municipaux engagées.

C'est aussi l'affaire de toute la société. Ici trois directions peuvent être suivies. D'abord, il faut approfondir la réflexion sur les causes sociales de la montée de cette violence et sur les réponses à y apporter.

Il faut aussi faire travailler l'ensemble des professions, des associations, des services publics et tous les acteurs sociaux qui n'ont pas forcément l'habitude d'agir en commun.

Il faut, enfin, disposer d'un instrument de mesure de cette violence, un dispositif qui permette de mieux mesurer la réalité de cette violence et l'efficacité des stratégies de lutte.

BIBLIOGRAPHIE

Généralités

- Yves Michaud, la violence, coll. Que sais-je ? , PUF, Paris 1973 ;
- Yves Michaud ; violence et politique, Gallimard, Paris, 1978

Histoire

- J. C Chesnais, Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours

Aspects de la violence contemporaine

- S. Body-Gendrot, ville et violence : irruption de nouveaux acteurs, PUF, 1993 ;
- Encycolpedia Universalis, Editeur à Paris ;
- Elias Norbert , Dunning (E.) , quest of excitement ,sport and leisure in the Civilizing Process , Oxford , Blackwell , 1986 ;
- Dunnig (E) , Murphy (P.), Williams (J.) , the roots of football hooligans and historical and sociological study , routledge , 1988 ;
- Ignacio Ramonet, « le football c'est la guerre » , football et passions politiques, Manière de voir, mai 1996 ;
- Ignacio Ramonet , « la mort en direct », Manière de voir, mai 1996 ;
- Rapport sur « le vandalisme et la violence dans le sport » Par Jessica Larve, Parlement européen, Document de séance ;
- Christian Bromberger, « aimez--vous les stades ? » , le sport c'est la guerre, Manière de voir, mai 1996
- N. Elias, « Sport et violence », in actes de recherche en sciences sociales, N° 6, 1976 ;

- N. Elias et E. Dunning, « Sport et civilisation », la violence maîtrisée, fayard, Paris 1994 ;
- Motion finale du symposium sur « Le sport mondial et la lutte contre la violence et pour le fair play : comment agir efficacement ? » organisé par le comité international du fair play à Monaco les 16 et 17 novembre 1982 ;
- CONFEJES /Document 8, note sur « l'agression, la passion, la violence et le sport : implications socio-politiques » ;
- Le Magazine Zone 2 N° 172 : « Pour un sport sans violence » Par Lamine BA, Secrétaire général du CSSA ;
- Rapport d'étude sur le bilan du plan d'action de la jeunesse ; diagnostic de la politique de jeunesse du Sénégal, présenté par une équipe de consultants coordonnée par Moussé Dior DIOP, Inspecteur de la jeunesse et des sports ;
- « Violence dans le sport africain, causes, effets et remèdes », document produit par Adama THIAM (3ème séminaire des journalistes sportifs des pays de la Zone 2 du 18 au 25 novembre 1985 à Nouakchott en Mauritanie ;
- « Le fléau du sport africain, violence : l'Afrique relève le défi » par Serigne Ali Cissé, dans Zone 2 N° 50 du mois de janvier 1980 ;
- « Sport et délinquance » par Jean Yves Lassale
- « Le sport, la violence et le fair- play » par Garang COULIBALY dans le dossier Zone 2 N° 51 du 9 janvier 1982
- Déclaration du comité international du fair-play intitulé « Fair play pour tous » ;
- Carnet des membres N°9 du 19 octobre 1993, du comité international du fair play.

- Hebdomadaire d'informations sportives, Lion N° 2, « Lutte contre la violence dans les stades : l'ONCAV en ordre de bataille » ;
- Etude documentaire sur la situation des adolescents et des jeunes au Sénégal réalisée par les Eclaireuses et les Eclaireurs du Sénégal en février 2000 ;

Articles recherchés dans Internet

- « Les valeurs de l'école : éléments clé d'une politique de prévention de la violence » Par Jacqueline Costa- Lascoux, Directrice de recherche au CNRS de Paris ;
- « A propos de la violence et les jeunes » Par François Duvet, Professeur à l'Université de Bordeaux II ;
- « Ville et violence : la délinquance juvénile au cœur des préoccupations » ;
- « Une violence à sens et interprétations multiples ».

ABREVIATIONS

CSSA : Conseil supérieur du sport en Afrique ;

ONCAV : Organisme chargé de la coordination des activités de vacances

CAF : Confédération africaine de football

CONFESJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française

AEMO : Action éducative en milieu ouvert

« **Navétanes** » : Compétitions sportives et culturelles organisées pendant les vacances par l' ONCAV à travers le Sénégal.

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Messieurs :

- Abou SARR, ancien international de la Jeanne d'Arc ;
- Moustapha NDIAYE, ancien international de l'Union sportive goréenne
- Abdoulaye FADIGA , ancien Directeur de Cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports du Sénégal
- Mbacké SECK, ancien Président du Conseil de la Jeunesse et de la Zone 7/A de l'ODCAV de Dakar
- Moulaye DIOUF, Sociologue et ancien Président de l'ONCAV
- Malick SY, Professeur et ancien Président de l'ONCAV
- Aliou SEYE, Educateur Spécialisé et ancien Président de la CQRP de l'ORCAV de Dakar
- Mbaye DIOUF, Président de l'ORCAV de Dakar
- Oscar DIAGNE, Président de l'ONCAV
- Khalifa DIAKHATE, Président de l'ORCAV de Pikine
- Mamadou DIAGNE dit Alla, ancien membre de l'ONCAV et ancien Président de la CNQRP de la FSF
- Moussa GUEYE, membre du Comité « 12^{ème} Gaïndé »
- Un groupe de supporters de Sandial et de Khandalou au niveau de Dakar Plateau
- Un groupe de supporters de Hann et de Pikine
- Mbaye DIONE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports en retraite
- Bill SALL du CNOSS, etc...

Ce sont là entre autres, les personnalités rencontrées durant mes entretiens.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1^{ère} PARTIE : Concept et Historique de la violence dans le sport

Chapitre 1^{er} : Essai de définition de la violence dans le sport

Chapitre II : Historique de la violence

2-1 Evolution de la violence dans le monde

2-2 Evolution de la violence dans le sport

2^{ème} PARTIE : La violence dans les stades au Sénégal : les causes et les conséquences

Chapitre 1^{er} : les causes

1-1 : Les facteurs liés à la jeunesse et aux attitudes des supporters dans leur milieu de vie

1-2 : Les facteurs personnels

1-3 : Les facteurs sociaux

- a) : Les facteurs sociaux d'ordre environnemental
- b) : les problèmes liés à l'emploi des jeunes
- c) : les problèmes liés à la drogue

1-4 : Les manifestations de la violence dans les stades

- a) : la violence sur les terrains de jeu
- b) : la violence dans les tribunes
- c) : la violence autour des stades

Chapitre II : Les conséquences de la violence dans les stades

2-1 : au niveau des personnes

2-2 : au niveau de la société

3eme Partie : la réaction à la violence dans les stades

Chapitre 1er : Les mesures relevant de la compétence des autorités sportives :

1-1 : les mesures préventives

1-2 : les mesures répressives

Chapitre II : les mesures relevant de la compétence des autorités publiques

CONCLUSION

